

Mr. B. K. Jameson se leva et dit :

— Conformément aux vœux de l'accusé, nous n'avons pas l'intention de prononcer de plaidoirie.

Toutefois, il ne s'assit pas ; et comme sans entendre le murmure d'émotion surprise que la salle ne sut retenir, il reprit :

— Nous devons même déclarer que nous sommes, sur plus d'un point, entièrement d'accord avec l'honorable représentant de la couronne. C'est en particulier quand il vous adjure de bien considérer la responsabilité très grande qui est la vôtre. Mesurez, a-t-il dit, mesurez les conséquences d'une erreur ! Mais nous ne concluons pas comme lui. Ah ! non ! mesdames, messieurs les jurés, ne vous ralliez pas à cette proposition paresseuse et facile qui consiste à rester sur le plan formaliste non pas même de la loi, mais de la légalité ! Et quelle légalité ? Une inscription sur un registre ! Que l'un de vous dans sa jeunesse, messieurs, pour se divertir avec des camarades, ait enivré un fonctionnaire afin de lui faire inscrire sur l'état civil un chien nouveau-né ; et puis qu'un jour, le chien devenu vieux et paralytique, il le fasse piquer par un vétérinaire, et voici le vétérinaire promis à la pendaison !

“C'est une plaisanterie. Les autres raisons avancées par l'honorable représentant de la couronne sont plus sérieuses. Il vous a mis en garde contre les conséquences d'un verdict d'acquiescement qui sup-

poserait *ipso facto* que les tropis sont des singes. Ce sont de graves raisons. Mais si *vraiment* les tropis sont des singes ? Trouverez-vous moins grave de condamner un gentleman anglais au *hard labour*, si ce n'est pas à la potence, fût-ce pour la liberté de vingt-cinq mille singes ? Envoyer sciemment à la mort un innocent, perpétrer, comme on vous y invite, une injustice aussi lourde pour simplement vous éviter la peine de réfléchir, comment appelez-vous cela ? C'est un crime, et non seulement sur la personne d'un homme plein de mérites, mais contre nos droits les plus sacrés ! Car si la liberté, si la vie d'un citoyen britannique se mettent à dépendre, non de ce qu'il a fait, mais d'hypothèses plus ou moins fondées sur les suites possibles de son acquittement, c'est livrer chacun d'entre nous, pieds et poings liés, à l'arbitraire aveugle des pouvoirs. Qui de nous sera sûr encore du lendemain ? C'est décider d'un coup que l'individu ne compte pas. C'est décider d'un coup la mort de nos libertés !

“Non, mesdames, messieurs les jurés, vous ne pouvez déclarer l'accusé coupable à moins d'être sûrs, absolument sûrs, que l'accusé a tué un être humain, — c'est-à-dire généralement que les tropis sont des hommes. Quitte à surprendre l'honorable représentant de la couronne, nous ne tenterons pas de prouver le contraire. Car ce que nous défendons ici, ce n'est pas le sort de notre personne, qui compte peu. Nous défendons la vérité. Nous ne prouverons pas que les tropis sont des singes, car si nous en étions sûrs, nous n'eussions pas mis à mort un petit être innocent, et offert notre propre cou à l'infamie de la pendaison. Nous y sommes toujours prêts. Mais qu'au moins cela serve à dégager la seule chose qui importe : non ce qui peut paraître soi-disant préférable ou utile, mais ce qui est juste et vrai, et non dans une clarté douteuse, mais qu'il faut éclatante ! Oui, nous voulons bien avoir sacrifié notre vie à celle des tropis, si cela permet de prouver indubitablement qu'ils sont des hommes ; et obliger dans ce cas ceux

qui préparent leur esclavage à renoncer à leurs desseins. Mais si ce sont des singes, alors nous proclamons que ce serait un acte infâme de condamner un homme pour la raison incroyable que c'est simplement plus commode !

“Notre attitude est claire. La vôtre doit l'être autant. Nous ne demandons ni grâce, ni pardon, nous refusons votre indulgence. Oui, qu'on nous entende bien : nous la *refusons*. Mais nous exigeons de vous le minimum auquel nous avons le droit de prétendre : le sérieux de la réflexion.

“C'est pourquoi, dit-il en se tournant vers le tribunal, nous vous adressons, milord, une requête. Nous avons été brefs ; la cour pourrait être tentée, profitant de l'heure ainsi gagnée, de faire rendre le verdict dès ce soir...”

Il termina d'un ton soudain curieusement détaché :

— Nous pensons toutefois qu'une nuit de méditation pourrait porter de meilleurs fruits.